

# Appel urgent aux procédures de l'ONU concernant Salah Hamouri

25 mars 2022



**Le Conseil palestinien des droits de l'homme, le Cairo Institute for Human Rights, l'Association France Palestine Solidarité et la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine ont soumis un appel urgent conjoint aux procédures spéciales de l'ONU concernant l'arrestation et le risque de déportation de Salah Hamouri.**

Le 21 mars 2022, le Conseil palestinien des droits de l'homme, le Cairo Institute for Human Rights, l'Association France Palestine Solidarité et la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine ont soumis un [appel urgent conjoint aux procédures spéciales de l'ONU concernant l'arrestation arbitraire et le risque](#)

**imminent de déportation forcée du défenseur des droits de l'homme et avocat palestinien Salah Hamouri.** Le 7 mars 2022, les forces d'occupation israéliennes ont pris d'assaut le domicile de Salah à Kufr Aqab, au nord de Jérusalem, l'ont arrêté arbitrairement et transféré à la base militaire d'Ofer.

Le 9 mars 2022, Salah a comparu devant le tribunal militaire d'Ofer par vidéoconférence, où le juge militaire a décidé de prolonger sa détention de 48 heures supplémentaires pour émettre un ordre de détention administrative. Le lendemain, le 10 mars 2022, le commandant militaire israélien a émis un ordre de détention administrative de trois mois[1] contre Salah, sans accusation ni procès, sur la base d'« informations secrètes ». Notamment, 500 détenus administratifs palestiniens entreprennent actuellement un boycott collectif des tribunaux militaires israéliens pour protester contre la pratique illégale, systématique et arbitraire de la détention administrative par l'occupation israélienne. Salah se joint au boycott, refusant de participer aux procédures du tribunal militaire liées à sa détention administrative et demandant à son avocat de faire de même.

L'arrestation et la détention arbitraires de Salah Hamouri sont d'autant plus urgentes et exceptionnelles que le ministre israélien de l'Intérieur a pris la décision illégale, le 18 octobre 2021, de révoquer son statut de résident permanent à Jérusalem sur la base d'une « violation de l'allégeance à l'État d'Israël ».

Dans le cadre des procédures légales et des actions de plaidoyer contre les violations flagrantes du régime d'occupation israélien assimilables à des crimes de guerre et au crime d'apartheid, le cas de Salah a été de plus en plus mis en avant dans les forums internationaux par les rapporteurs spéciaux de l'ONU, les ONG, et les organisations des droits de l'homme. Pour cela, les autorités d'occupation israéliennes ont systématiquement harcelé et ciblé Salah, un défenseur palestinien des droits humains qui s'exprime avec force, afin de réprimer son droit à la libre expression et de délégitimer et discréditer son travail de défenseur des droits humains.

Le cas de Salah Hamouri témoigne de la pratique généralisée et systématique du transfert illégal de population et de la manipulation démographique par le régime d'occupation et d'apartheid israélien, telle qu'elle se manifeste par des lois, des politiques et des pratiques, afin de maintenir son régime institutionnalisé de domination et d'oppression raciales sur le peuple palestinien.

En conséquence, la soumission conjointe appelle à l'intervention immédiate des mandats de la procédure spéciale de l'ONU pour traiter l'arrestation arbitraire et la révocation punitive continue de la résidence de Salah Hamouri, car elle représente une étape vers une application plus large contre les défenseurs des droits de l'homme, la dissidence pacifique, et les Palestiniens de Jérusalem plus généralement pour atteindre des objectifs démographiques.

**L'appel urgent peut être consulté en suivant [ce lien](#).**

*Photo : Salah Hamouri en 2012. Crédits : The Left / Flickr Creative Commons*

• Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [S'informer](#) > [Actualités](#) >

• Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Appel-urgent-aux-procedures-de-l-ONU-concernant-Salah-Hamouri>